

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5

20 octobre 2022

L'honorable Hedy Fry, Ph.D., CP, députée
Présidente du Comité permanent du patrimoine canadien
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux de vous présenter la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent sur la Relance des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport à la suite de la COVID-19.

Le gouvernement est reconnaissant aux membres du Comité pour l'attention soutenue qu'ils portent à la relance des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport. De plus, les organisations et les personnes qui ont collaboré avec le Comité en soumettant des mémoires et en comparaisant comme témoins doivent être reconnues : leur contribution était et demeure inestimable. Le gouvernement partage l'avis du Comité selon lequel les artistes, les athlètes et les travailleurs culturels de ces secteurs ont fait preuve d'une grande résilience au cours des dernières années.

Le gouvernement a fait des investissements historiques pour soutenir ces secteurs, à travers les impacts immédiats de COVID-19 et pour les positionner pour la compétitivité et la croissance à long terme. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés en matière de reprise, au premier trimestre 2022, la reprise dans certains domaines reste inégale. Malgré les signes d'une certaine croissance dans les sous-secteurs du patrimoine, des bibliothèques, et du spectacle vivant, les niveaux de PIB de ces sous-secteurs restent inférieurs aux niveaux pré-pandémiques, et ces derniers sont à la traîne en termes de croissance de l'emploi. En revanche, des sous-secteurs tels que l'audiovisuel et les médias interactifs, ainsi que les arts visuels et appliqués, ont dépassé les niveaux pré-pandémiques¹, tant en termes de PIB que d'emplois.

.../2

¹ Au premier trimestre de 2022, [Indicateurs nationaux de la culture](#), Statistique Canada.

La poursuite de la relance de tous ces secteurs est essentielle. Non seulement parce qu'elle profitera aux 766 196² travailleurs employés dans ces secteurs, mais aussi en raison de l'importance de ces secteurs pour l'économie et la société du Canada. Ces secteurs sont économiquement diversifiés. Ils sont essentiels tant pour le PIB national que pour les économies locales, et ils constituent des éléments déterminants des relations commerciales, de l'industrie touristique et des activités diplomatiques du Canada. La pandémie a mis en évidence l'importance des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport pour rassembler les gens et célébrer la vitalité de notre pays et de ses diverses régions et communautés. Ces secteurs demeurent essentiels à la transformation sociale en réponse à un éventail de questions, telles que la réconciliation, le racisme systémique et le changement climatique.

Le gouvernement est d'accord avec l'évaluation du Comité selon laquelle la perte de travailleurs, les complications de la chaîne d'approvisionnement, l'hésitation du public et les conditions de santé publique difficiles ont contribué à retarder la reprise dans certains secteurs, et que la pandémie a également eu un impact disproportionné sur les communautés marginalisées, y compris dans les secteurs étudiés par le Comité. De nombreuses organisations et modèles d'affaires dans les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine ont également lutté pour leur viabilité pendant la pandémie, en raison des pressions économiques sous-jacentes, des interruptions des activités de base et des restrictions de santé publique généralisées entraînant une perte de revenus des événements en direct.

Dans ce contexte, le gouvernement estime comme le Comité qu'une relance complète dans les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport au Canada pourrait prendre encore du temps. Plusieurs secteurs, surtout les plus touchés, pourraient avoir besoin d'un soutien continu pendant la relance, notamment pour assurer leur compétitivité et leur croissance à long terme. Le gouvernement considère lui aussi qu'il faut en faire plus, en particulier pour les communautés marginalisées et en quête d'équité dans ces secteurs.

Tout au long de la COVID-19, pour s'assurer que les soutiens fournis répondent aux besoins et aux priorités des Canadiens, le gouvernement a rencontré et écouté les représentants de tous les secteurs. À l'automne 2020, mon prédécesseur, le ministre Steven Guilbeault, a organisé des événements visant à recueillir les points de vue de plus de 4 000 participants afin de comprendre comment le gouvernement pourrait mieux soutenir les secteurs pour bâtir une reprise plus forte et plus équitable pour les Canadiens.

.../3

² Au premier trimestre de 2022, [Indicateurs nationaux de la culture](#), Statistique Canada.

Pour respecter mon engagement pris dans la lettre de mandat de 2021 de « [tenir] un sommet national sur les plans visant à relancer et à positionner pour l'avenir les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine », j'ai également dirigé le Sommet national sur la culture : L'avenir des arts, de la culture et du patrimoine au Canada, du 2 au 4 mai 2022. Le Sommet a rassemblé et mobilisé des leaders et des participants de tout le pays issu des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine. Ensemble, nous avons tenu une conversation nationale sur la résilience, la durabilité et la transformation des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine au Canada. Environ 400 personnes ont assisté au Sommet en personne au Centre national des Arts à Ottawa, et plus de 1 000 personnes de partout au pays ont participé en ligne.

Sur la base de ces mobilisations, j'aimerais présenter les mesures importantes prises par le gouvernement dans quatre domaines thématiques qui correspondent aux recommandations du Comité et aux thèmes clés du Sommet. Je voudrais également m'étendre sur ce que nous avons entendu au cours de ces mobilisations et qui peut aider à guider les actions futures dans ces domaines, à savoir : 1) promouvoir la compétitivité et la croissance à long terme; 2) le rôle des plateformes numériques dans les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine; 3) aider les secteurs les plus durement touchés à se rétablir, notamment par le retour des visiteurs et des publics; et 4) garantir des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport équitables et inclusifs.

THÈME 1 : COMPÉTITIVITÉ ET CROISSANCE À LONG TERME (recommandations 3, 5, 6, 7b, 8, 11)

Le gouvernement prend acte des recommandations du Comité concernant des mesures accrues et étendues pour répondre aux besoins des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport, notamment en ce qui concerne les investissements supplémentaires et d'autres stratégies de soutien telles que les mesures fiscales, l'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes, ainsi que l'infrastructure culturelle. Conformément à ses réponses précédentes, le gouvernement convient également que la modernisation de la politique du Canada sur les musées est nécessaire pour soutenir les musées dans leur redressement et leur viabilité à long terme. Une série de mesures en cours qui sont bien alignées avec ces recommandations sont actuellement en place et les recommandations du Comité continueront d'informer les actions pour promouvoir la compétitivité et la croissance à long terme de ces secteurs.

Investissements supplémentaires entre 2020-21 et 2022-23

Conformément aux recommandations du Comité concernant le soutien supplémentaire et les fonds de relance, et comme indiqué dans le rapport, le gouvernement a déjà fourni des niveaux historiques de soutien supplémentaire, d'abord pour soutenir les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport pendant les fermetures et les impacts de la pandémie, et en suite pour les positionner en vue d'une compétitivité et d'une croissance à long terme alors que la reprise se poursuit.

Au début de la pandémie, le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport (« Fonds d'urgence ») a fourni 500 millions de dollars sur un an (à compter de 2020-21) en soutien immédiat par le biais d'un certain nombre de programmes offerts par Patrimoine canadien et les organismes du portefeuille. Le Fonds a fourni un soutien essentiel et immédiat à plus de 10 000 bénéficiaires organisationnels. L'Énoncé économique de l'automne de 2020 a ensuite accordé 181,5 millions de dollars supplémentaires sur un an (à compter de 2021-22) à Patrimoine canadien et au Conseil des arts du Canada pour les arts et les événements en direct afin de financer des projets qui encourageraient l'embauche à court terme de travailleurs culturels. Des fonds ont été accordés à des festivals, grands et petits, pour soutenir la musique en direct ainsi qu'aux projets de production et de création individuelle entrepris par des artistes et des groupes artistiques. Le Fonds de compensation à court terme pour les productions audiovisuelles canadiennes, administré par Téléfilm Canada, a été mis en place à l'automne 2020, puis prolongé jusqu'au 31 mars 2023, avec une enveloppe actuelle pouvant atteindre 150 millions de dollars en 2022-23.

D'importantes sommes ont aussi été versées aux secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport dans le cadre du budget de 2021. Comme le souligne le rapport, ces investissements représentaient un total sans précédent de 1,9 milliard de dollars en nouvelles mesures de soutien, y compris 300 millions de dollars sur deux ans pour le Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport (« Fonds de relance ») et 200 millions de dollars sur deux ans pour le Fonds de réouverture afin de soutenir des festivals locaux, des activités culturelles communautaires, des spectacles de théâtre en plein air, des célébrations patrimoniales, des musées locaux, et des événements sportifs amateurs, entre autres. Les investissements des Fonds de relance et de réouverture ont commencé en 2021-2022 et se poursuivront tout au long de 2022-23.

En 2021-2022, Patrimoine canadien a versé 133,2 millions de dollars aux bénéficiaires admissibles par l'entremise du Fonds de relance et 54,2 millions de dollars aux bénéficiaires admissibles par l'entremise du Fonds de réouverture, la majorité des programmes de prestation ayant dépensé 100 % de leur budget pour l'exercice financier. Ce financement a aidé près de 1 200 organismes patrimoniaux à continuer de prendre soin de leurs collections patrimoniales, a fourni un soutien ciblé au rétablissement des organismes canadiens sans but lucratif du secteur de la diffusion artistique professionnelle qui exploitent leurs propres salles, a soutenu des événements sportifs tels que les Championnats du monde de triathlon sprint et relais 2022 de Triathlon Canada et la Coupe des Nations 2022 de l'Union cycliste internationale de Cyclisme Canada, et a soutenu des festivals locaux, du Festival des bateaux-dragons de Vancouver aux Fêtes de la Nouvelle-France. Il a contribué à soutenir des festivals de cinéma dans tout le Canada, notamment le Toronto Reel Asian International Film Festival, le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue et Cinéfranco, ainsi que le Festival international du film de Vancouver et le Festival du film asiatique de Vancouver; il a soutenu des espaces culturels, notamment la Société du Monument Lefebvre Inc., la Cité des arts du cirque, le Northern Arts and Cultural Centre et l'Intrepid Theatre Company Society. Et pendant que les investissements se poursuivent tout au long de l'exercice financier en cours, il continuera de soutenir l'investissement dans des centaines d'autres communautés et des milliers d'organisations à travers le Canada.

Le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec les partenaires d'exécution du portefeuille, mène également des sondages auprès des bénéficiaires des Fonds de relance et de réouverture. Les résultats initiaux sont attendus à l'automne 2022 et permettront au gouvernement non seulement de mesurer l'efficacité de cette mesure d'allègement COVID-19, mais aussi de prendre des décisions fondées sur des données probantes pour soutenir la reprise ainsi que la croissance et la compétitivité à long terme des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport.

Les investissements importants du budget 2021 ont été renforcés par le soutien supplémentaire introduit dans le budget 2022, totalisant 322,3 millions de dollars sur cinq ans (à partir de 2022-23) pour Patrimoine canadien et les organismes de portefeuille, qui soutiendront les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine les plus durement touchés par la vague Omicron de COVID-19.

Ensemble, ces investissements ont entraîné des niveaux sans précédent de soutien fédéral aux secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport au cours des dernières années. Par exemple, les industries du spectacle vivant à but non lucratif ont connu la plus forte augmentation des subventions du secteur public à ce jour en 2020, soit une hausse de 32,7 % par rapport à 2018, le principal moteur de cette croissance étant les subventions fédérales, qui ont atteint un niveau record en 2020 et représentaient 48,3 % du total des subventions du secteur public. Ce financement comprenait des programmes de soutien supplémentaires COVID-19 en 2020, tels que la Subvention salariale d'urgence du Canada, le Fonds d'urgence et des avances de fonds fournies par le Conseil des Arts du Canada pour aider les organisations à relever les défis financiers.

Outre l'amélioration des investissements, le Comité a également recommandé d'autres outils politiques (en particulier les crédits d'impôt) comme moyen de fournir un soutien ciblé aux travailleurs des secteurs les plus durement touchés. Le soutien par le biais de crédits d'impôt est actuellement offert dans certaines circonstances pour des sous-secteurs spécifiques, comme le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) pour l'industrie de la production cinématographique et magnétoscopique. Le CIPC offre aux sociétés de production canadiennes un crédit d'impôt remboursable de 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles, et le CISP offre aux sociétés de production admissibles qui n'ont pas un contenu canadien suffisant un crédit d'impôt remboursable de 16 % des dépenses de main-d'œuvre canadiennes admissibles. Trois mesures fiscales ont également été introduites dans le budget 2019 pour soutenir le journalisme canadien : un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur le traitement ou les salaires versés aux employés admissibles des salles de rédaction, un crédit d'impôt non remboursable de 15 % sur les montants versés par les particuliers pour les abonnements admissibles aux nouvelles numériques et, enfin, la création d'organisations de journalisme enregistrées comme nouvelle catégorie de « donataires reconnus ». Le gouvernement examine continuellement les propositions fiscales et reconnaît la nécessité de veiller à ce que le système fiscal existant soit aussi équitable et actuel que possible. À cet égard, les recommandations du Comité concernant les crédits d'impôt sont appréciées.

Venir en aide aux travailleurs et aux organisations

Le rapport du Comité souligne la précarité des travailleurs autonomes des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine, et la nécessité de leur apporter, ainsi qu'aux organisations de ces secteurs, plus de prévisibilité.

Comme l'ont souligné les participants au Sommet national sur la culture, ces problèmes sont antérieurs à la pandémie, mais ils ont été aggravés en raison de COVID-19. Les participants au sommet ont souligné l'importance cruciale de programmes tels que la Prestation d'intervention d'urgence du Canada, la Subvention salariale d'urgence du Canada et le Fonds d'urgence, ainsi que le financement dispersé dans les budgets 2021 et 2022. Ce soutien du gouvernement a permis à de nombreuses organisations de rester à flot et de persévérer pendant les restrictions de santé publique qui ont eu lieu entre mars 2020 et début 2022. Les participants ont également souligné la nécessité d'un soutien supplémentaire, compte tenu de la reprise inégale et des défis persistants, et ont proposé de nombreuses idées. Ces idées vont du soutien pour faire face au passage à un marché numérique pendant le COVID, à l'étalement du revenu pour les artistes et à un revenu de base universel pour les artistes et les travailleurs culturels. Il a été suggéré que toutes ces initiatives pourraient fournir une source de revenus stable pour les artistes et les travailleurs culturels, qui doivent souvent faire face à des emplois imprévisibles et à un manque de prestations sociales.

Devant ces difficultés, le gouvernement a pris des mesures pour apporter une plus grande prévisibilité et un plus grand soutien aux nouvelles générations de travailleurs culturels et aux artistes émergents.

Le financement des artistes individuels est assuré par le Conseil des arts du Canada, ainsi que par d'autres organismes du portefeuille de Patrimoine canadien. En particulier, le Conseil a mis en place des mesures pour cibler le soutien aux artistes nouveaux et émergents. Par exemple, le programme Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis a créé un profil de candidat d'Artistes en devenir afin de cibler le soutien aux artistes autochtones émergents et en devenir. Dans le cadre des 181,5 millions de dollars sur un an (à partir de 2021-22) mentionnés plus haut qui ont été fournis dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020 pour les arts et les événements en direct, le Conseil a livré 66 millions de dollars en financement de soutien d'urgence par le biais de son programme Explorer et créer, qui soutient principalement les artistes individuels et les groupes pour créer, produire et diffuser des œuvres artistiques. Cet investissement a créé de nombreux emplois pour les artistes et les travailleurs culturels, et a contribué au développement artistique des bénéficiaires de subventions de différentes manières, notamment par la création de nouvelles œuvres ambitieuses, l'achèvement de projets de longue date, ainsi que la numérisation de leurs pratiques. En outre, le Conseil facilite la tâche des artistes qui souhaitent demander leur première subvention grâce à un profil de candidat pour les artistes en début de carrière et ceux qui démarrent une nouvelle carrière.

Les soutiens récents pour les travailleurs artistiques et culturels en situation précaire ont inclus : 40 millions de dollars sur un an (2021-22) annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020 pour le Fonds d'appui aux travailleurs du secteur des arts et de la musique devant public, qui a soutenu des événements artistiques et musicaux en direct, en personne ou en ligne, et encouragé l'embauche à court terme des artistes, des techniciens, des autres travailleurs de soutien et des fournisseurs de services; et 50 millions de dollars sur un an (2022-23) annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne de 2021 pour le Fonds pour la résilience des travailleurs du secteur des spectacles sur scène du Canada, qui investit dans des initiatives dirigées et exécutées par le secteur pour fournir des soutiens financiers et autres aux travailleurs indépendants et autonomes du secteur des spectacles sur scène.

De plus, le gouvernement explore diverses options pour étendre son soutien aux travailleurs autonomes, y compris ceux des arts et de la culture. Emploi et Développement social Canada entreprend ce travail à l'appui de l'engagement pris par le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre de sa lettre de mandat de 2021, qui consiste à présenter un plan à plus long terme pour moderniser l'assurance-emploi.

Afin de connaître l'opinion des Canadiens et d'éclairer l'élaboration de ce plan, Emploi et Développement social Canada a tenu des consultations en deux étapes en 2021 et 2022 sur la modernisation du régime d'assurance-emploi. Ces consultations exhaustives sur l'assurance-emploi comprenaient un sondage national en ligne auquel ont répondu plus de 1 900 personnes, la réception de plus de 160 mémoires et plus de 30 tables rondes nationales et régionales tenues avec plus de 200 intervenants. Dans le cadre de ces consultations, il y a eu trois tables rondes spécifiques aux travailleurs autonomes, le 14 décembre 2021 et les 22 et 23 juin 2022, ainsi qu'un atelier avec des experts en mars 2022. Ces discussions ont porté sur les besoins des travailleurs autonomes en matière de soutien du revenu, sur le développement de la flexibilité au sein du système d'assurance-emploi existant afin de mieux répondre aux besoins des travailleurs autonomes, et sur la possibilité d'établir une nouvelle prestation de soutien du revenu pour les travailleurs autonomes.

Les participants des secteurs des arts et de la culture ont joué un rôle important dans ces discussions, en veillant à ce que les préoccupations des travailleurs de ce secteur soient entendues. Le gouvernement publiera un plan à long terme sur l'avenir de l'assurance-emploi, en s'appuyant sur les résultats des consultations et les leçons tirées de la pandémie de COVID-19.

Poursuivre le travail de révision de la politique du Canada sur les musées

Lors du Sommet national sur la culture, les représentants du secteur du patrimoine ont noté que, bien que certains musées aient pu pivoter pour offrir des expositions, des visites ou d'autres programmes en ligne au début de la pandémie, de nombreuses autres institutions étaient en difficulté et avaient besoin de plus de soutien et de financement pour assurer l'accessibilité de leurs collections à tous les Canadiens, notamment par le biais d'une politique canadienne renouvelée sur les musées.

S'appuyant sur sa réponse au rapport de 2018 du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé *Aller de l'avant - Vers un secteur des musées canadiens plus fort*, et constatant que le secteur du patrimoine reste profondément touché par les impacts continus de la pandémie, le gouvernement poursuit son travail de révision de la politique du Canada sur les musées et prévoit de lancer des consultations publiques à l'automne 2022 pour recueillir les points de vue du secteur du patrimoine, notamment sur le soutien à la fois à la relance et à la viabilité à long terme du secteur des musées.

Soutenir les infrastructures culturelles

Le Comité a également souligné l'importance des infrastructures culturelles et les problèmes financiers auxquels les organisations artistiques et patrimoniales sont confrontées. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'entretien, aggravé par les défis récents tels que les pénuries de main-d'œuvre, les problèmes de chaîne d'approvisionnement et l'inflation. Cela s'appuie sur les commentaires précédents des intervenants des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport, qui ont souligné la nécessité d'investir dans les infrastructures ou de soutenir les sites afin que les groupes défavorisés puissent continuer à avoir accès à des espaces, à la formation et au renforcement des capacités abordables, et de soutenir le réinvestissement nécessaire depuis longtemps dans les infrastructures sportives et récréatives.

Le gouvernement appuie les infrastructures culturelles avec les programmes suivants :

- Le Fonds du Canada pour les espaces culturels à Patrimoine canadien contribue à l'amélioration des conditions matérielles pour la création, la collaboration, la présentation, la préservation et l'exposition liées aux arts et au patrimoine, et augmente et améliore l'accès des Canadiens aux arts et à la culture. En s'appuyant sur les investissements du budget 2017 de 300 millions de dollars sur 10 ans (à partir de 2018-2019) dans le Fonds du Canada pour les espaces culturels pour le Plan Investir dans le Canada, le Fonds a également été doté de 15 millions de dollars sur un an en 2021-22 (Réouverture sécuritaire reliée à la COVID) et de 16 millions de dollars sur deux ans à partir de 2021-22 (Dépassement de coûts relié à la COVID) par le biais du budget 2021.

- Le Fonds pour les espaces communautaires de Patrimoine canadien offre un financement aux communautés de langue officielle en situation minoritaire pour construire de nouveaux espaces communautaires et culturels, rénover et améliorer les infrastructures et les espaces polyvalents dans un plus grand nombre de centres communautaires non rattachés à des établissements d'enseignement. Depuis 2019, il a investi près de 6 millions de dollars dans 18 nouveaux projets d'infrastructures communautaires situés dans 15 communautés à travers le pays, dont 3,5 millions de dollars en 2020-2021, le financement provenant du Plan d'action pour les langues officielles.
- Le programme Investir dans les infrastructures du Canada d'Infrastructure Canada est un investissement de 33 milliards de dollars pour un large éventail de projets priorités par les provinces et les territoires, et qui peuvent inclure des initiatives communautaires, culturelles et/ou récréatives. Comme annoncé dans le budget de 2017, le programme Investir dans l'infrastructure du Canada avait engagé 1,3 milliard de dollars au cours de la prochaine décennie pour soutenir l'infrastructure culturelle et récréative.
- Le Programme d'espaces culturels dans les communautés autochtones de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada est un nouveau programme de contributions pour aider les communautés autochtones à rétablir et revitaliser les lieux culturels. Le programme offre des possibilités aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones d'accéder à la culture et à la langue, et de renforcer des identités. Le budget 2021 a annoncé 108,8 millions de dollars sur deux ans pour le programme, à partir de 2021-2022.

Ces programmes pour les infrastructures culturelles sont appuyés par des accords bilatéraux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires pour les installations culturelles et les autres infrastructures sociales.

Le gouvernement remercie le Comité pour ses recommandations liées à l'infrastructure culturelle et en tiendra compte davantage dans ses futures décisions politiques.

THÈME 2 : RÔLE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DANS LES SECTEURS DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE (recommandation 1)

Comme le Comité, le gouvernement estime que les outils numériques ont été essentiels pour les organisations des arts, de la culture et du patrimoine, tant pour les activités quotidiennes que pour réorienter les pratiques commerciales pendant la pandémie, et qu'il est impératif de les épauler pendant le virage numérique, alors que la relance se poursuit, le cas échéant.

Les participants des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine au Sommet national sur la culture ont également noté que la transition numérique offrait une occasion de partager davantage de contenu et de programmes. Le passage au numérique a permis à certains organismes de toucher des publics et des communautés différents et d'accéder à de nouveaux marchés nationaux et étrangers. D'autres ont souligné que le modèle hybride peut représenter deux fois le travail sans soutien supplémentaire, et que des obstacles existent pour accéder aux nouvelles technologies, tant en termes de culture numérique que d'infrastructure numérique.

Conscient également de nouveaux besoins, le gouvernement envisage les moyens de faire progresser la transformation numérique du Canada, notamment potentiellement par le biais d'un nouveau cadre stratégique sur l'audiovisuel. Le gouvernement reconnaît que les activités en ligne se répercutent dans d'autres sphères de la société, notamment sur les scènes du Canada, et dans ses festivals, ses musées, ses bibliothèques, ses rues et ses communautés.

Par conséquent, il a présenté deux projets de loi : le projet de loi C-11, la *Loi sur la diffusion continue en ligne*, pour que les plateformes en ligne contribuent à la création et à la distribution d'œuvres canadiennes ainsi que les objectifs de la politique de radiodiffusion aux côtés des radiodiffuseurs traditionnels; et le projet de loi C-18, la *Loi sur les nouvelles en ligne*, pour mettre en œuvre le partage des revenus lorsque les plateformes en ligne présentent du matériel des médias d'information canadiens. Le gouvernement prévoit également un futur projet de loi sur la sécurité en ligne, pour favoriser des espaces sûrs et respectueux en ligne tout en respectant la liberté d'expression.

Le gouvernement aide les organisations des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine à élaborer des outils pour participer au monde numérique avec des sites Web et d'autres mécanismes, et à pouvoir réagir aux mouvances culturelles et sociales entraînées par la transition numérique. Ce soutien passe par plusieurs programmes de Patrimoine canadien et d'organismes du portefeuille, et par d'autres initiatives.

Par exemple :

- **Initiatives numériques** : Elles aident les musées et les organismes du portefeuille de Patrimoine canadien à faciliter l'accès aux collections pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Comme exemples, on peut citer le volet d'accès numérique du Programme d'aide aux musées, l'initiative Cinéma canadien – Raviver la flamme de Téléfilm Canada et 25 millions de dollars sur trois ans (à partir de 2022-23) prévus dans le budget 2022 pour Bibliothèque et Archives Canada pour la numérisation de millions de documents relatifs au régime fédéral d'externat autochtone.

- **Stratégies de promotion numérique** : comme le marketing numérique, les médias sociaux, les applications mobiles, les mesures d'expansion de nouveaux marchés, les initiatives visant à optimiser le partage en ligne et l'accessibilité au public, par exemple par la création de sites Web, de plates-formes et d'autres sites d'achat en ligne, sont dans certains cas financés par des programmes existants dans le cadre de projets ou d'activités admissibles. Comme exemples, on peut citer le Fonds du Canada pour l'investissement en culture, le Fonds du Canada pour la présentation des arts, le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts, le volet Festivals locaux du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, le Fonds pour l'histoire du Canada, le Fonds de la musique du Canada, le Fonds du livre du Canada et le Fonds du Canada pour les périodiques. De plus, plusieurs programmes de Téléfilm Canada ont permis de soutenir l'industrie audiovisuelle dans le cadre d'initiatives numériques.
- **Initiatives pour la création de contenus numériques** : sont en cours d'élaboration pour combler une lacune dans les programmes plus traditionnels. Par exemple, le programme Nouveaux médias du Bureau de l'écran autochtone, qui est financé par le ministère du Patrimoine canadien, offre actuellement un soutien aux créateurs autochtones de contenu sur écran pour produire des projets de nouveaux médias (conception de jeux, réalité augmentée/réalité virtuelle/réalité étendue, applications, podcasts et projets immersifs narratifs audio/visuels). De plus, l'initiative Présent numérique du Conseil des arts du Canada a financé des groupes, des collectifs et des organismes artistiques pour adapter des œuvres existantes ou en créer de nouvelles afin de les partager en ligne avec divers publics.
- **Nouveaux volets de programmes pour rehausser les capacités** sont actuellement mis en œuvre grâce au soutien du Patrimoine canadien et des organismes du portefeuille. Parmi les initiatives en cours, on peut citer les volets Pulsation numérique et Pépinière numérique du Fonds d'innovation stratégique (2021-2026) du Conseil des arts du Canada, qui permettent d'exploiter les technologies numériques dans des projets courts pour relever des défis sectoriels et numériques.

Outre ces mesures en cours, le gouvernement explorera les recommandations du Comité sur les stratégies pour soutenir davantage la transition numérique en cours, afin d'aider les organismes voués aux arts, à la culture et au patrimoine à naviguer dans le virage numérique.

THÈME 3 : REPRISE DANS LES SECTEURS LES PLUS DUREMENT TOUCHÉS, Y COMPRIS PAR LE RETOUR DES VISITEURS ET DES PUBLICS (recommandations 2, 7, 7a, 9, 10, 10a, 10b, 10c, 10d)

Le gouvernement prend acte des recommandations du Comité sur le soutien aux secteurs les plus durement touchés, notamment le théâtre commercial, les événements devant public et les festivals. Le gouvernement reconnaît également que les impacts de la COVID ont été disproportionnellement dommageables pour les secteurs des arts de la scène et du patrimoine qui dépendent des audiences et/ou des visiteurs en personne. Plusieurs mesures importantes, ciblées et limitées dans le temps sont indiquées ci-dessous qui ont soutenu les sous-secteurs les plus durement touchés, dont un certain nombre soutient encore ces sous-secteurs dans leur relance. Le gouvernement continuera également à surveiller les conditions dans ces secteurs afin de déterminer les prochaines étapes appropriées.

Aides pour le théâtre commercial, les événements devant public et les festivals ainsi que pour les travailleurs des arts du spectacle

Dans les secteurs du théâtre commercial, des événements devant public et des festivals, on signale que la situation demeure difficile, malgré la relance en cours dans certains autres secteurs. Comme l'indique le rapport du Comité, ces secteurs ont été confrontés à de longues périodes d'incertitudes de la part de leurs publics. L'hésitation à venir assister à des activités sur place et l'instabilité de la situation de santé publique a également retardé la relance économique pour plusieurs organisations.

Afin de répondre aux besoins particuliers des secteurs les plus durement touchés, le gouvernement a mis en place un certain nombre d'interventions générales et ciblées pour soutenir les organisations des arts du spectacle, les travailleurs du secteur, les festivals et les événements.

Pour le théâtre commercial, le budget de 2022 prévoit 12,1 millions de dollars sur deux ans (à partir de 2022-23) pour permettre au Centre national des Arts de financer la création, la coproduction, la promotion, et les tournées de production d'organisations commerciales et sans but lucratif du secteur canadien des arts du spectacle. Cela comprend du financement pour relancer Come from Away, annoncé au Sommet national sur la culture.

En outre, les compagnies d'arts de la scène ont également accès à des programmes fédéraux permanents de financement tels que le Fonds du Canada pour l'investissement en culture, qui finance les projets de collaboration et fournit des fonds de contrepartie des dons pour les fonds de dotation.

Tel que mentionné précédemment, pour soutenir les travailleurs de ces secteurs durement touchés, le Fonds pour la résilience des travailleurs du secteur des spectacles sur scène du Canada fournit actuellement du financement direct aux travailleurs indépendants et autonomes du secteur des arts de la scène qui éprouvent des difficultés financières, et le Fonds de soutien aux travailleurs des secteurs des arts et de la musique en direct a encouragé les contrats à court terme des travailleurs dans ces secteurs. De plus, le budget 2021 a alloué 6 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2021-22, au Centre national des Arts pour soutenir des collaborations avec des groupes méritant l'équité afin d'aider à relancer le secteur des arts de la scène.

En ce qui concerne le soutien aux festivals, le financement actuel provient du Fonds du Canada pour la présentation des arts et du volet Festivals locaux du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine de Patrimoine canadien. Des ressources supplémentaires limitées dans le temps, qui se poursuivront jusqu'à la fin de 2023-24, ont été fournies à ces programmes dans les budgets précédents et dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, comme il est indiqué ci-dessus.

L'Initiative d'appui aux grands festivals et événements a été annoncée dans le budget 2021 afin de fournir 200 millions de dollars sur deux ans (à partir de 2021-22) comme mesure d'aide et de relance liée à la COVID pour les grands festivals et événements. Mise en œuvre par quatre agences de développement régional du Canada (Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies et Développement économique Canada pour le Pacifique), elle est complémentaire au support du Patrimoine canadien pour les petits festivals et événements. Alors que la plupart des agences de développement régional ne soutiennent pas les festivals et les événements dans le cadre de leurs programmes de base, un total de 21 projets de festivals et d'événements majeurs ont été approuvés dans le cadre de cette initiative d'une durée limitée, couvrant 22 festivals et événements majeurs tels que l'Exposition nationale du Pacifique, le Stampede de Calgary, le Festival international de jazz de Montréal et l'Exposition nationale canadienne en Ontario. Les agences de développement régional n'acceptent plus de propositions dans le cadre de l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements.

Les recommandations du Comité de maintenir le financement des festivals et événements seront prises en compte dans les décisions stratégiques futures concernant le soutien du développement communautaire, la relance économique et la stabilité future.

Favoriser le retour des visiteurs dans les secteurs les plus touchés

Les recommandations du Comité portent sur l'importance de contrer les effets persistants de la pandémie sur les secteurs les plus touchés, comme ceux qui accueillent des publics sur place. Comme le soulignent le Comité dans son rapport et d'autres intervenants, la situation de santé publique, l'inflation croissante et un contexte d'imprévisibilité omniprésente posent d'immenses difficultés pour le spectacle devant public.

En reconnaissance de ces défis, le gouvernement a créé plusieurs programmes visant à la fois à soutenir les secteurs pendant la précarité immédiate de la pandémie et pour aider à relancer les événements en personne. En juin 2022, le gouvernement a commencé à verser 50 millions de dollars sur un an par le biais du Programme de relance des arts et de la culture du Canada, dans le cadre des programmes existants. Cet investissement fournit un soutien essentiel aux organismes artistiques, culturels et patrimoniaux canadiens qui ont subi des pertes de revenus en raison des restrictions de santé publique, des limites de capacité, et de l'hésitation des publics à revenir.

Le gouvernement est résolu à encourager les publics à revenir sur place et à rétablir les sources de revenus des organisations dont les activités exigent la présence du public. Parmi les investissements récents et en cours qui favorisent le retour des publics du spectacle vivant, on compte le Fonds de réouverture, destiné au spectacle vivant et aux activités culturelles et sportives en personne, qui se poursuivra en 2022-2023; le programme Le Canada en fête; l'initiative Le sport communautaire pour tous; et l'initiative Retour au cinéma de Téléfilm Canada, entre autres.

Patrimoine canadien continuera de travailler avec les partenaires du secteur pour favoriser le retour des publics et des visiteurs. Par exemple, les musées obtiennent toujours la cote la plus élevée en matière de sécurité parmi les attractions touristiques, et les musées nationaux du Canada, avec le soutien du gouvernement, réintroduisent des programmes, des événements et des expositions temporaires sur place pour encourager les gens à venir découvrir leurs institutions en personne. Parmi les programmes pertinents, mentionnons la prestation de services de soutien pour un retour sécuritaire à la programmation régulière dans les musées nationaux, entre autres.

Le gouvernement continuera de surveiller les conditions dans les secteurs les plus gravement touchés qui ont besoin de la présence du public. Dans le cadre de la refonte de ses politiques et des programmes, Patrimoine canadien analysera comment les recommandations énoncées dans le rapport du Comité pourront orienter ses actions.

THÈME 4 : ÉQUITÉ ET INCLUSIVITÉ DANS LES SECTEURS DES ARTS, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU SPORT (recommandations 4, 4a, 4b, et 4c)

Le gouvernement partage l'avis du Comité sur les obstacles rencontrés par les communautés issues de la diversité et dignes d'équité dans les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport, et sur l'importance de contrer les impacts particulièrement graves de la pandémie sur les communautés marginalisées au Canada, y compris sur les travailleurs à faible salaire, les jeunes, les travailleurs racialisés, les Autochtones et les femmes³. Le gouvernement prend acte des recommandations d'augmenter les investissements et l'accès au financement pour les communautés et les organisations traditionnellement marginalisées et de tenir compte des circonstances uniques des diverses communautés dans l'accès aux aides pendant la pandémie. D'importants travaux sont en cours pour donner suite à ces recommandations : elles continueront d'être prises en compte dans la prise de décisions et les mobilisations sur les mesures potentielles de demain.

Les préoccupations et les questions soulevées dans ce rapport concernant les effets disproportionnés de la pandémie sur les communautés marginalisées et autochtones, notamment les obstacles à l'accès aux aides gouvernementales, sont également renforcées par les commentaires des parties prenantes, notamment lors du Sommet national sur la culture. Les participants au sommet ont également souligné le manque de membres de diverses origines siégeant aux conseils d'administration d'organismes artistiques et d'institutions culturelles en tant que leaders à travers le pays. Ils ont souligné la nécessité d'une participation plus significative et d'une action plus concrète de la part des Canadiens non autochtones dans les efforts de réconciliation et de décolonisation, les disparités linguistiques qui font obstacle à l'inclusion des publics et des marchés francophones sur les grandes plateformes technologiques et qui exercent une plus grande pression sur les artistes québécois, ainsi qu'un manque évident de données disponibles, en particulier en ce qui concerne les groupes minoritaires, les artistes autochtones, les travailleurs culturels noirs et d'autres groupes et publics dans les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport au Canada.

.../17

³ Selon l'Enquête sur la population, 7,4 % des Canadiens blancs étaient sans emploi en 2020, mais le taux de chômage des Canadiens noirs et des Autochtones était 75 % plus élevé que chez les Canadiens blancs. De même, le taux de chômage des Canadiens asiatiques et des autres Canadiens racialisés était 66 % plus élevé que chez les Canadiens blancs.

Pour répondre à ces commentaires et aux autres enjeux précédemment énoncés, Patrimoine canadien et les partenaires qui relèvent du portefeuille ont déjà pris des mesures pour rehausser les investissements et l'accessibilité au financement de tous ses programmes et politiques pour les organisations et communautés traditionnellement négligées ou marginalisées. Tout en reconnaissant qu'il ne s'agit que d'un début, le gouvernement a fait d'importants progrès pour rendre tous ses programmes plus équitables.

Le budget de 2022 prévoit : 22,5 millions de dollars sur cinq ans (à partir de 2022-23) et 5 millions de dollars sur une base continue pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts afin de soutenir la relance du secteur des arts et réduire les inégalités dans les niveaux de financement pour les organisations de formation artistiques autochtones et racialisées; 9,2 millions de dollars sur un an (2022-23) au Conseil des arts du Canada dans le cadre du Programme de relance des arts et de la culture du Canada afin de soutenir quelque 200 organismes issus de communautés autochtones, de communautés culturelles diverses, de communautés de personnes sourdes et de personnes handicapées et de communautés de langue officielle en situation minoritaire qui reçoivent actuellement des subventions de base et qui ont été touchés par la pandémie ; et 15 millions de dollars sur un an (2023-24) pour augmenter le nombre de sujets issus de la diversité et de la communauté locale dans les médias d'information avec le Fonds pour les récits changeants et l'Initiative de journalisme local. De manière plus générale, le gouvernement investira 85 millions de dollars sur quatre ans (à partir de 2022-23) dans une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et le développement d'un plan d'action national de lutte contre la haine. Pour lutter contre la discrimination religieuse, les discours haineux et le racisme au Canada et ailleurs dans le monde, le gouvernement s'est également engagé à verser 5,6 millions de dollars sur cinq ans (à partir de 2022-23) et 1,2 million de dollars sur une base continue à Patrimoine canadien pour soutenir l'Envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme ainsi que le nouveau Représentant spécial chargé de la lutte contre l'islamophobie.

Dans le secteur du sport, l'initiative Le sport communautaire pour tous soutient le sport organisé et aide les organismes communautaires à lancer des sports organisés locaux qui sont accessibles à tous. Ce financement vise à éliminer les obstacles à la participation aux programmes sportifs pour les groupes en quête d'équité (en particulier les Noirs, les Autochtones, les personnes racialisées, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes à faible revenu, les personnes handicapées et les nouveaux arrivants) afin d'accroître la participation et la rétention dans le sport. Cela permettra de récupérer une partie de la participation perdue à la suite de la COVID.

Le gouvernement veut également reconstruire le secteur du sport pour qu'il soit plus inclusif et accueillant. Le budget 2022 a fourni un investissement de 16 millions de dollars sur trois ans (à partir de 2022-23) pour appuyer des mesures visant à créer un système sportif sûr. Cela comprend un soutien au Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (le nouveau mécanisme indépendant pour la sécurité dans le sport), qui sera obligatoire pour toutes les organisations sportives nationales d'ici avril 2023. Il constitue une étape importante pour rendre le sport plus sûr et plus inclusif en offrant à tous les participants au sport un moyen clair et fiable de signaler les cas de maltraitance. Le budget 2022 prévoyait également 20 millions de dollars sur cinq ans (à partir de 2022-23) pour soutenir le leadership sportif autochtone et accroître les programmes sportifs culturellement pertinents pour les enfants et les jeunes autochtones. En outre, le budget 2021 prévoyait 14,3 millions de dollars sur cinq ans (à partir de 2021-22) et 2,9 millions de dollars par an sur une base continue pour assurer que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones aient accès à des activités sportives significatives grâce à l'initiative Sport au service du développement social dans les communautés autochtones.

Pour réduire les inégalités d'accès à une vaste gamme de programmes, l'Examen en matière d'équité, de diversité et d'inclusion est un projet de deux ans à Patrimoine canadien qui permettra d'analyser et de faire tomber les obstacles systémiques que rencontrent les communautés dignes d'équité dans l'accès aux programmes du ministère. Un rapport final sur les constats de l'Examen, qui sera publié en 2023, éclairera les travaux qui seront menés pour réduire les obstacles systémiques, comme ceux décrits par le Comité dans son rapport. En outre, grâce aux efforts de collecte de données dans le cadre des enquêtes sur les bénéficiaires des Fonds de relance et de réouverture, le ministère cherche à évaluer les impacts du financement sur les communautés défavorisées, ainsi que la représentation de ces communautés dans la direction des organisations bénéficiaires. L'enquête permettra également d'obtenir des données désagrégées afin de rendre possible une analyse intersectionnelle (par exemple en identifiant les obstacles à l'accès aux programmes auxquels sont confrontées les communautés méritant l'équité).

En plus de travailler pour améliorer l'accès aux sources de financement nouvelles et futures, Patrimoine canadien et les organismes du portefeuille travaillent également sur une base continue pour s'assurer que leurs programmes existants atteignent la pleine diversité de la population canadienne. Ces mesures comprennent :

- **Financement dédié, dans le cadre des programmes existants, aux communautés autochtones, marginalisées, mal desservies et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire** : Plusieurs programmes administrés par Patrimoine canadien et les organismes du portefeuille allouent des fonds spécifiques aux communautés mal desservies, marginalisées et de langue officielle en situation minoritaire, y compris les communautés autochtones, 2ELGBTQI+, racialisées et handicapées. Citons par exemple le Fonds des médias du Canada, le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, les fonds d'urgence versés par Téléfilm Canada dans le cadre du financement visant à soutenir la viabilité des organismes artistiques, culturels et patrimoniaux canadiens, ainsi que le programme Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Conseil des arts du Canada, entre autres.
- **Nouvelles modalités et exigences d'admissibilité des programmes actuels** : Patrimoine canadien et les organismes du portefeuille apportent des changements aux modalités et aux exigences d'admissibilité actuels des programmes afin d'élargir l'admissibilité et de mieux soutenir les communautés marginalisées, historiquement mal desservies et autochtones. Parmi les exemples, mentionnons le Programme d'aide aux musées; le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine; le volet de l'initiative Le sport communautaire pour tous du Programme de soutien au sport, mentionné précédemment; le Fonds du Canada pour les périodiques; et le Fonds de la musique du Canada. En outre, le Conseil des arts du Canada s'est engagé, dans le cadre de son plan stratégique 2021-2026, à améliorer l'accès aux groupes dignes d'équité.

- **Partenariats avec des communautés autochtones au Canada :** Plusieurs programmes désignant un financement spécifique pour les partenariats avec les communautés, les artistes et les créateurs autochtones au Canada. Par exemple, le Conseil des arts du Canada a récemment lancé des initiatives menées conjointement avec la Fondation pour l'Art inuit et le gouvernement du Yukon, dans l'esprit de la souveraineté et de l'autodétermination des Autochtones. De plus, des investissements de 453,1 millions de dollars sur cinq ans on (à partir de 2021-22) et 4,9 million de dollars par an sur une base continue ont été prévus dans le budget 2021 pour des initiatives qui répondent aux engagements liés à la culture de la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. Il s'agit de la contribution fédérale au Plan d'action national : Mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles, et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (Plan d'action national FFADA). Les initiatives liées à la culture comprennent le soutien aux langues autochtones (dirigé par Patrimoine canadien), le Bureau de l'écran autochtone (par le biais du financement du Patrimoine canadien), la numérisation des connaissances et des documents traditionnels autochtones (dirigée par Bibliothèque et Archives Canada) et le Programme d'espaces culturels dans les communautés autochtones (dirigé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada), tel que mentionné ci-dessus, tandis que d'autres initiatives pertinentes comprennent le financement du volet Sport pour le développement social dans les communautés autochtones du Programme de soutien au sport (dirigé par Patrimoine canadien, également mentionné ci-dessus).

Les actions présentées ci-dessus sont un point de départ. Le gouvernement peut et va s'appuyer sur ces initiatives en prenant d'autres mesures, afin de favoriser des secteurs artistiques, culturels, patrimoniaux et sportifs sûrs, inclusifs et équitables pour tous. En plus des recommandations du Comité, le gouvernement s'engage directement avec les communautés pour en apprendre davantage sur leurs priorités et les prochaines étapes recommandées. Par exemple, les consultations visant à élaborer un plan d'action national de lutte contre la haine, les priorités reflétées dans le Plan d'action national FFADA et la Voie fédérale, ainsi que les efforts visant à faciliter la participation des jeunes aux consultations, continueront d'informer et de guider le gouvernement dans ses efforts pour faire en sorte que les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport reflètent toute la diversité des communautés canadiennes et favorisent un environnement sûr, inclusif et équitable pour tous.

CONCLUSION

Comme je l'ai rappelé lors du Sommet national sur la culture, depuis le début de la pandémie, ces secteurs ont trouvé des moyens d'assurer l'accès à leurs collections, à leurs expositions et à leurs représentations pour les publics de tout le Canada et du monde. Ils nous ont permis de nous rassembler et de faire connaître nos histoires pendant une période particulièrement corsée. Ces secteurs étaient là pour nous, en apportant sens, réconfort et appartenance malgré les bouleversements et l'incertitude. En retour, le gouvernement demeure engagé à accompagner les artistes, les travailleurs des milieux culturels et patrimoniaux et leurs institutions et organisations au Canada qui reprennent le chemin de la croissance et relèvent le défi de la métamorphose.

Les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport du Canada continueront de faire face aux défis décrits par le Comité dans les mois et les années à venir. Le gouvernement se servira de ce rapport et de la mobilisation continue de ses intervenants et partenaires pour aider à bâtir des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport qui reflètent la diversité dynamique et les valeurs durables de la société canadienne, et qui peuvent croître et être concurrentiels à long terme, au pays et à l'étranger.

Au nom du gouvernement, je conclus en remerciant de nouveau le Comité d'avoir analysé en profondeur les impacts persistants de la pandémie de COVID-19 et l'importance de prendre rapidement les bonnes mesures de relance. Je suis reconnaissant que comme parlementaires, vous tenez à améliorer les vies de toutes les Canadiennes et des tous les Canadiens, et à assurer la viabilité et la croissance à long terme des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport au Canada.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député

- c.c. L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
L'honorable Dominic Leblanc, C.P., député
L'honorable Harjit S. Sajjan, C.P., député
L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée
L'honorable Ahmed Hussen, C.P., député
L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée
L'honorable Filomena Tassi, C.P., députée
L'honorable Marc Miller, C.P., député
L'honorable Dan Vandal, C.P., député
L'honorable Pascale St-Onge, C.P., députée